# Argumentaire pour un développement et une structuration nationale des arts de la marionnette et des formes animées

#### Introduction

Le paysage artistique des arts de la marionnette contemporaine est en profonde mutation. Il est constitué de démarches artistiques qui s'affirment et proposent aujourd'hui des gestes forts susceptibles de s'inscrire dans les réseaux nationaux généralistes. La reconnaissance publique et professionnelle des arts de la marionnette est largement à l'œuvre. Elle s'accentue depuis cette dernière décennie et nécessite d'être accompagnée par la structuration des institutions culturelles à l'échelle du territoire national.

La spécificité et l'histoire du secteur artistique des arts de la marionnette lui permettent aujourd'hui d'inventer un modèle singulier. L'enjeu majeur de structuration des acteurs institutionnels consiste à consolider le maillon de la chaîne actuelle de production et de diffusion du secteur pour mieux la connecter aux réseaux généralistes, notamment les scènes nationales et les C.D.N.

Les acteurs institutionnels du secteur se répartissent les missions d'accompagnement des artistes : de la formation initiale à la production et la diffusion, sans oublier les actions souvent peu visibles de consolidation (expertise, conseil-ingénierie, formation continue, insertion professionnelle, ressources).

Les arts de la marionnette et des formes animées sont aujourd'hui en plein développement, tant sur le plan artistique que dans la structuration, qui, au cours de ces 8 dernières années, s'est concrétisée par la création des Scènes conventionnées « Arts de la marionnette » et des lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage, par la nomination de deux artistes marionnettistes à la tête de Centres Dramatiques Nationaux, par le doublement de la promotion à l'ESNAM et l'installation du Théâtre de la Marionnette à Paris au Théâtre Mouffetard.

Malgré ces avancées significatives, des carences persistent de façon récurrente dans l'épanouissement de ce champ disciplinaire reconnu officiellement autonome depuis septembre 2013.

Aujourd'hui, une nouvelle étape doit être franchie. En effet, l'ensemble du secteur est déterminé à faire des arts de la marionnette un champ disciplinaire à part entière, au même titre que les arts de la piste et les arts de la rue.

Avec la labellisation probable des Scènes conventionnées, l'expérience du fonctionnement des lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage, et l'augmentation du nombre de compagnies conventionnées dans le champ des arts de la marionnette, toutes les conditions nous semblent réunies pour la création d'un label spécifique.

### Pourquoi créer des Pôles Nationaux des arts de la marionnette ?

Ces Pôles Nationaux permettraient aux artistes et aux producteurs de travailler à la diffusion et à la production d'œuvres d'envergure, de rayonnement national et international. Ils favoriseraient l'inscription de ce type de propositions artistiques dans le réseau national pluridisciplinaire. Ils contribueraient ainsi à maintenir de façon permanente un niveau élevé d'exigence professionnelle et de qualité technique.

Ce label permettrait d'harmoniser l'ensemble des programmes ou dispositifs en place pour développer les arts de la marionnette. Ainsi tout type de structure dédiée aux arts de la marionnette, reconnue ou non par le Ministère de la Culture, pourrait être éligible à l'obtention d'un tel label dans la mesure où elle remplirait, seule ou à plusieurs, les conditions d'un cahier des charges précis.

Cette nouvelle dynamique dans l'aménagement de l'espace culturel national s'inscrirait de façon évidente en pleine harmonie et en conformité avec les projets mis en œuvre par l'Institut International de la Marionnette, le C.D.N. de Strasbourg et les autres opérateurs.

Une véritable politique en faveur des arts de la marionnette et des formes animées doit aujourd'hui être mise en œuvre pour offrir à cette discipline en pleine expansion, qui associe aussi bien l'écriture dramatique, les arts visuels, le champ chorégraphique, le cinéma d'animation que les arts numériques, des moyens nécessaires à son développement.

Les arts de la rue et les arts du cirque ont réussi, grâce à la création de Centres nationaux des arts de la rue et de Pôles cirque, à mettre en place une véritable « force de frappe » de production, d'accompagnement de projet d'artistes et de diffusion des oeuvres. Nous en observons aujourd'hui les effets positifs dans la diffusion, ainsi que le niveau d'exigence des œuvres produites de ces dernières années.

Les « Années » et les structures dédiées à ces deux disciplines par le Ministère de la Culture et de la Communication ont porté leurs fruits. De véritables réseaux et filières professionnels ont ainsi vu le jour et ont depuis ouvert ces deux champs disciplinaires à tout le réseau de diffusion et de production des arts du spectacle en France et hors de nos frontières.

Les acteurs des arts de la marionnette sont prêts à prendre leurs responsabilités et à optimiser les nouveaux moyens qui leur seraient confiés. Ils ont acquis, collectivement et individuellement, la maturité indispensable à la bonne gestion de l'argent public et de l'utilisation de celui-ci dans le cadre d'un projet qui serait clairement identifié à travers la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs et de moyens.

De nombreuses collectivités territoriales, semble-t-il, seraient aujourd'hui prêtes à accueillir, à travers la mise en place d'un label spécifique, un tel projet sur leur territoire. En effet, cet art est, sans doute, moins intimidant que le théâtre incarné ou la danse. Comme les arts de la rue et le cirque, son origine populaire en fait un formidable vecteur de démocratisation culturelle aussi bien dans l'espace rural qu'en milieu urbain.

En reconnaissant aujourd'hui la profession d'acteur marionnettiste comme une profession à part entière (un DNSP va être dispensé par l'ESNAM - plusieurs DMA sont en cours de concrétisation - la Loi sur la création et le patrimoine reconnaîtra le métier de marionnettiste), l'Etat doit désormais, en cohérence avec ses évolutions majeures, doter ce champ disciplinaire de pôles structurants sur l'ensemble du territoire national.

C'est, à notre sens, le rôle du Ministère de la culture de mettre en œuvre cette ambition.

## Une création artistique qui souffre du manque de structuration à la hauteur de ses ambitions

Les compagnies des arts de la marionnette produisent leurs œuvres dans une économie pauvre.

Les réelles coproductions sont rares.

Les apports en industrie se substituent généralement à de véritables engagements financiers. On constate donc un réel défaut de moyens humains, matériels et financiers dédiés aux coproductions dans les budgets des structures.

Or, aujourd'hui, ni les lieux-compagnies missionnés compagnonnages, ni les scènes conventionnées et ni les autres structures dédiées aux Arts de la marionnette n'ont les ressources nécessaires pour remplir pleinement cette mission de production.

Les compagnies de marionnettes manquent aujourd'hui de temps financé pour pouvoir chercher et expérimenter dans des lieux équipés, à l'instar du C.D.N. de Strasbourg. Ces temps sont pourtant indispensables au développement d'un art.

Les lieux compagnies missionnés compagnonnage, les scènes conventionnées et les structures dédiées aux arts de la marionnette n'ont pas aujourd'hui suffisamment les moyens d'assumer cette part essentielle de la création.

. . .

La mise en œuvre d'un contrat d'objectifs et de moyens, en adéquation avec un cahier des charges de Pôle National, offrirait les conditions favorables à la réalisation de productions ambitieuses dignes d'une diffusion dans le réseau national et international.

Un Pôle National permettrait l'accueil en résidence d'auteurs et de plasticiens souhaitant « écrire » pour ces formes marionnettiques, ainsi que la possibilité d'un temps d'expérimentation constitutif à cette écriture.

Des œuvres correctement produites, accompagnées en production déléguée ou non par un Pôle National identifié par la profession, développeraient leurs possibilités de diffusion, à l'instar des spectacles de théâtre, de danse, des arts de la piste co-produits par des C.D.N., C.C.N., P.N.A.C. ou autres structures labellisées.

# La construction : une singularité pas suffisamment reconnue, ni prise en compte

La grande richesse plastique de la création marionnettique contemporaine, ainsi que son ambition, ne rencontrent pas aujourd'hui les conditions de son épanouissement.

Actuellement, très peu de structures disposent d'un grand plateau équipé situé à proximité d'un véritable atelier de construction, ni des moyens financiers leur permettant de fonctionner professionnellement ou de répondre aux besoins de cette écriture particulière. Cet état de fait freine considérablement les aventures artistiques d'envergure qui demandent cette architecture singulière : du temps, un plateau et un atelier à proximité.

Les Scènes conventionnées possèdent, pour la plupart d'entre elles, des espaces de travail

«bricolés» ou inexistants qui ne permettent pas d'accueillir réellement des résidences de construction. Les lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage disposent de ces outils et espaces de travail mais ils manquent cruellement de moyens financiers et humains pour satisfaire une demande croissante.

. . .

Ce nouveau dispositif inciterait les collectivités territoriales souhaitant accueillir un Pôle National, à doter ce dernier d'un atelier performant pour la construction, adapté aux évolutions techniques et doté de personnel qualifié.

Le territoire national serait ainsi équipé d'un véritable réseau d'ateliers de construction identifiés à la disposition des équipes artistiques.

# Une diffusion des œuvres qui se heurte encore à des a priori et à des résistances dans le réseau national de la diffusion artistique

Les spectacles issus des arts de la marionnette et les formes animées sont encore trop peu représentés dans les lieux pluridisciplinaires labellisés ou inscrits dans le réseau national.

Dans le cadre des dispositifs existants, les conditions d'aide à la diffusion ne sont pas réunies. Les lieux—compagnies missionnés pour le compagnonnage n'ont pas vocation à diffuser des spectacles, et les scènes conventionnées, de par leur pluridisciplinarité, ne remplissent cette mission que de façon partielle.

Malgré la diversité des œuvres proposées, de nombreux responsables de programmation ont encore souvent de nombreux a priori et d'idées préconçues sur les œuvres issues du champ des arts de la marionnette.

. . .

La création de lieux labellisés et dédiés aux arts de la marionnette reconnue par le Ministère de la Culture et de la Communication changerait de facto le regard des professionnels de la diffusion et inscrirait les arts de la marionnette comme une discipline à part entière au sein de leur programmation.

Ainsi de nombreux artistes, comme par exemple Gisèle Vienne, Bérangère Vantusso, Michel Laubu, Johanny Bert... à la qualité de travail reconnue, renforceraient légitimement leur place dans le réseau national.

Le travail de ces artistes, et de bien d'autres encore, servirait de véritables «points de repère» et relèverait le niveau d'exigence tant auprès des programmateurs qu'auprès de jeunes équipes artistiques et d'artistes aussi bien confirmés qu'émergents.

Un Pôle National, qui encouragerait, en particulier, la création d'œuvres pour grand plateau à la destination d'un public d'adultes sortirait la marionnette du schéma trop souvent rencontré de « la petite forme autonome ».

Un Pôle National favoriserait également les échanges artistiques à l'échelle européenne et internationale, échanges encore trop souvent confidentiels, réduits au réseau marionnette et à quelques propositions de l'ONDA.

### Des lieux de diffusion et d'accompagnement dédiés, précaires et pas assez nombreux

Aujourd'hui, les dispositifs des scènes conventionnées et des lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage ne permettent pas de consolider dans la durée les outils de travail existants pour les arts de la marionnette.

Plus de 60 festivals dédiés aux arts de la marionnette existent sur le territoire national. Peu sont identifiés par les directeurs de théâtre comme des lieux où la création contemporaine, l'expérimentation et l'émergence sont les moteurs de la programmation. Certains essayent de défendre ces axes, mais bien souvent avec des moyens dérisoires et peu de visibilité.

Les lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage et les compagnies conventionnées accompagnantes n'ont quasiment aucun moyen pour mettre en œuvre des temps de visionnement valorisant le travail de leurs compagnons. On constate des présentations quasi confidentielles dans le réseau des arts de la marionnette avec très peu d'ouverture sur les autres réseaux.

Ce manque d'événements importants et reconnus par l'ensemble des acteurs de la diffusion du spectacle vivant limite les possibilités d'exploitation des spectacles de toutes les compagnies, qu'elles soient confirmées ou débutantes. Seuls quelques festivals ont cette reconnaissance et sont organisés pour la plupart en biennale.

. . .

Un Pôle National qui accompagnerait ou produirait un festival, avec des moyens financiers et logistiques, affirmerait des choix forts, solides artistiquement et exigeants dans la contemporanéité des œuvres présentées, en permettant que les spectacles soient achetés à leur véritable valeur et en offrant les conditions techniques adéquates. L'accompagnement d'un festival par un lieu labellisé par le Ministère de la Culture et de la Communication positionnerait différemment la perception des œuvres présentées.

Ce phénomène de « Show case » serait un outil supplémentaire pour les équipes artistiques et consoliderait leur diffusion. On l'observe avec le succès de la BIAM, du Festival Mondial de Charleville-Mézières, des Giboulées, de Marionnetissimo ou de MARTO tant auprès du public, des artistes que des professionnels.

Ces pôles offriraient aux créations une véritable visibilité nationale, en proposant des conditions optimales de diffusion sur la durée d'une première exploitation avec l'opportunité pour les artistes de faire une série de représentations, et en fédérant des coproducteurs du réseau national et international.

#### Un espace de production professionnelle trop limité

Actuellement, trop de compagnies sont mal conseillées ou orientées dans leur recherche de production. Cela handicape l'épanouissement de leurs projets artistiques et affaiblit parfois la qualité artistique.

Les artistes et les équipes artistiques ont généralement pris conscience que les phases de préproduction, puis de production sont aussi importantes que celle de la réalisation de l'œuvre elle-même. Ils sont de plus en plus nombreux à rechercher des conseils et un dialogue auprès des diffuseurs et des coproducteurs éventuels. Toutefois, peu de professionnels sont en capacité de leur dispenser des conseils avisés. Cette compétence est précieuse et longue à acquérir. L'expérience dans ce domaine est primordiale.

D'une part, les lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage, s'ils ont la connaissance du réseau professionnel surtout dans leur domaine, ne possèdent cependant pas tous des équipes administratives formées à cette fonction d'accompagnement.

D'autre part, les Scènes conventionnées ainsi que le C.D.N. de Strasbourg, le Théâtre Mouffetard, le Festival Mondial des Arts de la Marionnette de Charleville-Mézières ont cette connaissance du réseau élargi et essayent, par leurs conseils, d'offrir les clefs d'entrée dans ce réseau aux équipes artistiques. La majorité des directeurs/trices de lieux dédiés aux arts de la marionnette maîtrisent bien les mécanismes de subventionnements nationaux, locaux ou européens. Mais ils offrent peu de disponibilité pour prodiguer pleinement leurs conseils à l'ensemble des artistes qui les sollicitent.

. . .

L'accompagnement professionnel des artistes dans toutes les étapes de la production des œuvres serait une des missions des Pôles Nationaux. Cette dernière serait concrétisée par la mise en place d'une véritable « équipe d'accompagnement », dotée de professionnels spécifiques (artistes et/ou cadres administratifs et techniques), ayant la connaissance des réseaux du spectacle vivant.

Ces « équipes d'accompagnement » seraient pleinement intégrées dans l'équipe des Pôles Nationaux. Ces derniers deviendraient ainsi de véritables points d'appui tant au côté des équipes artistiques qu'au coté d'autres structures comme le C.D.N. de Strasbourg pour la mise en place de créations ambitieuses qui font aujourd'hui défaut.

#### Une filière professionnelle en recherche de structuration

Les jeunes marionnettistes, issus notamment de l'ESNAM, en situation d'insertion professionnelle ne disposent pas d'un J.T.N. marionnette ou d'un quelconque dispositif semblable.

Le C.D.N. de Strasbourg grâce à ces résidences de recherche, les lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage et les compagnies conventionnées qui accompagnent de jeunes artistes dans le cadre de leur mission compagnonnage, peuvent leur offrir des opportunités de réaliser leurs premières œuvres, voire d'être intégrés dans les créations des accompagnants.

Cependant les conditions matérielles dont disposent ces lieux ne sont pas au niveau de l'ambition recherchée : 25 000 euros de dotation annuelle pour les lieux-compagnies missionnés pour le compagnonnage. Il existe également des différences importantes entre ces lieux.

Par ailleurs, on constate que les sortants de l'ESNAM ont peu de connaissance de l'environnement professionnel social, institutionnel ou économique du spectacle vivant.

Au moment de la création d'un D.N.S.P. option acteur marionnettiste, et du doublement de la promotion de l'ESNAM, la mise en cohérence d'une véritable filière d'insertion

professionnelle devient aujourd'hui urgente.

Les Scènes conventionnées n'ont pas la mission de favoriser cette insertion. Celles qui remplissent néanmoins cette tâche le font de façon empirique. Il n'y a pas de cohérence définie entre les différents acteurs, écoles, lieux, Scènes conventionnées et compagnies. Le lien actuellement organisé par l'ESNAM doit être absolument consolidé entre les différentes filières de formation et les lieux de diffusion et de production, mis à part les rapports informels au sein d'associations professionnelles ou de contacts directs.

. . . .

Les Pôles nationaux, en coordination avec les autres forces expertes en présence, pourraient accomplir ce travail de renforcement, de stabilisation et de développement du parcours d'artistes, de leur formation à l'ESNAM à l'accès aux moyens de production et de diffusion.

De par la définition de leurs missions, les Pôles Nationaux se placeraient au cœur d'un tel dispositif. Un « parrainage » pourrait ainsi voir le jour entre des étudiants de L'ESNAM et les Pôles. Des productions déléguées pourraient ainsi être mises en œuvre à l'occasion des premiers pas dans le métier pour les jeunes diplômés.

### Une structuration professionnelle reposant uniquement sur des associations souvent méconnues des structures nationales.

Le réseau national pluridisciplinaire connaît peu, ou avec des a priori, le travail effectué autour de la création contemporaine des arts de la marionnette.

Avec la création de Latitude Marionnette, ce champ disciplinaire n'a fédéré que récemment ses opérateurs de diffusion et de production. Une ébauche de réseau national est ainsi apparue, mais le manque de tête de réseau et d'animateur solide est toujours d'actualité. L'ensemble de la profession est fédéré depuis longtemps au travers de THEMAA. Grâce à cette association, les Saisons de la Marionnette ont permis, au début des années 2000, d'insuffler un esprit nouveau et de faire émerger de nouveaux dispositifs. Mais l'animation d'un tel réseau nécessite un engagement fort et une légitimité incontestable.

. . .

En créant des Pôles Nationaux, le Ministère de la Culture et de la Communication accentuerait et consoliderait la naissance d'un véritable réseau professionnel exigeant, responsable et cohérent. Un tel réseau serait un formidable outil pour que les arts de la marionnette soient pris en compte par l'ensemble du secteur des arts de la scène comme champ disciplinaire à part entière, riche d'une création contemporaine dynamique et innovante, soutenue pleinement par les institutions publiques.

Inscrire les arts de la marionnette comme l'une des disciplines parmi les plus innovantes de la création française et lui attribuer les moyens nécessaires à son épanouissement favoriseraient son rayonnement dans les réseaux internationaux pluridisciplinaires, à l'instar des arts de la rue ou de la piste qui ont réussi, grâce à la mise en place de structures de référence, à exister clairement à l'échelle européenne, et ailleurs dans le monde.

Enfin, un dispositif d'accompagnement artistique ponctuel et pluriannuel dédié aux arts de la

marionnette et des formes animées, ouvert à toutes les équipes artistiques pourraient être mis en place au niveau de la DGCA. Celui-ci s'inscrirait en complémentarité avec les Pôles. Il offrirait ainsi une opportunité supplémentaire d'aide aux projets d'artistes dans toute leur diversité, aussi bien à l'échelle nationale que locale.

#### Des ressources trop faibles et peu d'espace pour la recherche universitaire.

Seuls trois opérateurs disposent d'un centre de ressources bien doté et efficient : l'Institut International de la Marionnette à Charleville-Mézières, le C.D.N. de Strasbourg et le Théâtre Mouffetard à Paris. Les autres lieux ne possèdent que de très petits fonds documentaires. De plus, ils ne disposent pas de véritables outils, ni du personnel suffisant pour le faire fonctionner.

Les lieux compagnonnage ont également la volonté de mettre en œuvre des véritables pôles ressources documentés, mais ils ne le réalisent que de façon empirique et bien souvent à partir d'une compilation de fonds personnels.

Le secteur de la marionnette souffre d'un véritable déficit en ce qui concerne la recherche universitaire. La période importante des années 1970 à 2000 est presque oubliée et le manque de documents est criant, masquant l'importance de cet art. Le Portail des Arts de la Marionnette (PAM), portail mutualisé de la profession et soutenu par le Ministère de la Culture et de la Communication, constitue une avancée majeure, qu'il faut encourager et nourrir.

. . .

La constitution d'un véritable réseau de ressources documentaires partagé par des lieux labellisés, permettrait de mieux repartir sur le territoire cette offre de documentation sur les arts de la marionnette.

### Les missions des Pôles Nationaux pourraient être ainsi définies :

- une mission de production et de coproduction sous toutes ses formes et suivi en diffusion des spectacles coproduits : chef de filât de coproduction, formes de coproduction multiples : SEP, productions déléguées ou simples...
- la capacité à l'accompagnement des artistes et de leur projet artistique tant dans le champ de l'expérimentation que dans celui de la création d'œuvres.
- une mission de diffusion en portant une attention particulière pour les spectacles de grand plateau, les séries de représentations, le public adulte, la création récente.
- un soutien à l'insertion professionnelle en partenariat avec les écoles d'enseignement supérieur et tout au long du parcours des artistes.
- la favorisation du croisement des disciplines avec une attention particulière pour toutes les formes d'arts visuels (arts numériques, cinéma d'animation, arts plastiques...) en mêlant les réseaux disciplinaires et transdisciplinaires.
- la mise en place de collaborations culturelles et artistiques à l'échelle européenne et internationale
- la nécessité d'un service des publics en adéquation avec le projet de l'établissement : formation, sensibilisation artistique, actions culturelles...
- un pôle ressource pour la transmission des savoirs et la formation professionnelle, l'ingénierie culturelle, l'expertise artistique et la mise en réseau.

Les missions devraient pouvoir s'inscrire de façon évidente en coopération, en complémentarité sur le territoire concerné avec tout type de structures culturelles, scientifiques, sociales, éducatives et artistiques, et en particulier avec les structures dédiées aux arts de la marionnette.

Le respect d'un cahier des charges et la mise en place d'un contrat d'objectifs et de moyens permettraient au porteur de projet de conduire sereinement celui-ci avec des moyens stables et adaptés. La participation de l'Etat pourrait avoir pour référence un plancher annuel de 150 000 euros.

### Des pré-requis semblent nécessaires :

- Intervention de l'Etat, soit par une aide au projet, soit par un conventionnement partagé avec les collectivités territoriales
- Repérage et nécessité d'un ancrage depuis plusieurs années sur un territoire et la mise en œuvre d'un projet autour des arts de la marionnette et des formes animées
- Espace de travail dédié aux arts de la marionnette : atelier équipé, plateau scénique en état de marche

- Recrutement du directeur/trice d'objectifs et de moyens	par	un	jury	et	sur	la	base	d'un	projet	assorti	d'un	contrat	
				10									